



NOS INFOS » NOTRE NÉGO » NOTRE AVENIR »

Info-négo n° 19 • 26 mars 2024



PREMIERS GAINS SUR L'ASSIGNATION DES HORAIRES DE TRAVAIL

Si des améliorations réelles ont été conclues, la partie n'est pas terminée pour autant.

La mobilisation soutenue des membres du SEMB-SAQ-CSN rapporte ses fruits: au cours des derniers jours, notre comité de négociation a pu s'entendre avec les représentantes et les représentants de l'employeur pour convenir de nouvelles modalités pour l'assignation.

En droite ligne avec nos revendications, les modalités convenues avec l'employeur rendront le système d'assignation des horaires plus flexible, plus permissif et moins punitif. Il nous sera dorénavant plus facile d'abandonner ou d'ajouter des heures de travail en fonction de nos réalités, et ce, pour différentes périodes de l'année. Nous avons également amené l'employeur à retirer sa demande voulant abolir complètement le droit au retronement.

L'employeur a également dû revoir ses demandes de recul quant à l'attribution des heures supplémentaires. Des changements ont été apportés, mais ils ne remettent pas en cause la priorité des employé-es réguliers dans l'attribution des heures supplémentaires en décembre.

Une stratégie qui fonctionne

Depuis le début de cette négociation, la priorité de l'employeur est claire: modifier les assignations des employé-es à temps partiel afin de favoriser leur rétention. À cela, nous avons toujours répondu que c'était également un objectif de négociation que nous poursuivions, mais qu'il fallait d'abord et avant tout améliorer les conditions de travail des employé-es réguliers, puisqu'il leur revient d'assurer les opérations courantes et régulières de la SAQ.

Sur ce point, nous pouvons dire: « Mission accomplie ! »

Il nous reste donc à consolider, à la table de négociation, le système de « pige dans le lac » que nous préconisons afin de remplacer le système actuel d'assignation pour ainsi rendre les horaires de travail des employé-es à temps partiel plus prévisibles.

Un babillard pour aménager nos horaires de travail

Qu'est-ce que le babillard? Un endroit où seraient déposés, par blocs de plusieurs semaines, les absences et les besoins imprévisibles lors de la planification. Sans en déresponsabiliser les titulaires, ce système de babillard permettrait aux employé-es de combler ou de modifier leurs horaires de travail en fonction des réalités de l'ensemble du personnel.

Nous aurons certes besoin de votre mobilisation pour nous assurer que nous puissions convenir, à la table de négociation, des modalités appropriées de ce nouveau système d'assignation flexible et prévisible.

Dès jeudi, ce sont nos collègues des bureaux qui auront besoin de toute notre solidarité. Le comité de négociation des bureaux rencontrera l'employeur jeudi sur les thèmes de l'augmentation du plancher d'emploi et l'intégration du télétravail à la convention collective. Rappelons-nous que l'employeur veut au contraire abolir le plancher d'emploi des bureaux.

Soyons solidaires !

Votre comité exécutif
enSEMBLE pour notre avenir